



CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION - SÉJOURS ÉTÉ 2026



Tous nos séjours sont déclarés aux services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Vosges, ce qui implique le respect des normes en vigueur (pédagogique, sanitaire, sécurité). Ils sont également labellisés par l'UFCV (Union Française des centres de vacances) par un « Agrément Qualité ». L'inscription pour un séjour est soumise à l'adhésion à l'association Centre d'Accueil et de Plein Air « La Colline » et au paiement d'une cotisation individuelle d'un montant de : 10,00 € par enfant. L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières d'inscription.

COMMENT S'INSCRIRE :

Soit directement au Centre d'accueil « La Colline », soit par courrier, soit par téléphone, soit par e-mail.

Pour effectuer une pré-réservation il vous suffit de nous communiquer le nom, prénom, âge de votre enfant ainsi que le séjour et la période choisie. Une fois la pré-réservation faite, nous vous ferons parvenir un dossier d'inscription.

Vous devez nous retourner :

- 1 fiche d'inscription et une fiche sanitaire par enfant soigneusement remplies au stylo bille.
- les documents nécessaires (Autorisation parentale, photocopie de CMU, ...) ainsi que la photocopie de l'Attestation d'Aptitude Préalable d'activités nautiques et Aquatiques dans les Accueils Collectifs de Mineurs ou d'un Brevet de Natation d'au moins de 25 mètres, délivré par un maître-nageur diplômé.
- 1 chèque d'acompte de 30 % du prix total du séjour si son montant est supérieur ou égal à 600 €, ou 50 % si son montant est inférieur à 600 €, libellé à l'ordre du Centre d'Accueil « La Colline ». Un chèque de caution vous sera demandé dans le cas où des aides extérieures sont en attente de décision.

Vous avez également la possibilité d'effectuer le règlement l'acompte par virement, libellé avec le nom du séjour et de l'enfant.

IBAN : FR76 1027 8063 5000 0138 3130 150

BIC : CMCIFR2A

A réception du dossier complet, par courrier ou par mail, une confirmation d'inscription reprenant les dates, le prix du séjour et l'acompte versé. Faute pour le participant de contester cette confirmation dans un délai de quinze jours à compter de sa réception, seuls les prix indiqués sur ce document feront foi en cas de contestation.

Le solde du paiement devra être versé au plus tard 30 jours avant le départ. En cas d'aides versées après le séjour, la notification d'aide doit nous parvenir avant le départ. Sinon, le règlement en totalité vous sera demandé. Une facture acquittée est envoyée sur demande.

A la réception du solde (le dossier d'inscription doit être également complet), un courrier concernant les informations complémentaires relatives au séjour vous parviendra 3 semaines avant le départ. La convocation vous sera transmise 15 jours avant le départ.

Inscriptions tardives : en cas d'inscription dans les 30 jours précédant le départ, vous devez nous régler l'intégralité du séjour.

PRIX :

Nos prix comprennent : l'hébergement en pension complète ; les activités ; l'encadrement pédagogique qualifié ; le matériel pédagogique ; les visites ou excursions éventuelles ; la couverture assurance responsabilité civile et rapatriement. Le transport aller-retour est en supplément.

MODALITÉ DE RÈGLEMENT :

Nous acceptons comme titre de paiement :

- Les chèques,
- L'espèce,
- Les virements,
- Les chèques vacances ANCV,
- Les attestations de prise en charge directement versées à notre association par des collectivités, services sociaux, comités d'entreprises et autres associations caritatives (Croix Rouge, Secours populaire...),
- Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, Jeunesse au Plein Air

Les aides de la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Jeunesse au Plein Air ne peuvent pas faire office d'acompte.

En cas de retard de paiement, si nous étions dans la contrainte de faire appel à un organisme de recouvrement, le coût du séjour serait majoré d'une indemnité de 10 %.

MODIFICATIONS, ANNULATION DES SÉJOURS :

En cas d'annulation de séjour du fait du Centre d'Accueil « La Colline » (insuffisance de participants, circonstances majeures, sécurité) et à défaut d'accord amiable sur un séjour de substitution, la famille obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées.

En cas de modifications de séjour avant le départ sur un élément essentiel tel qu'une hausse de prix, il est possible dans un délai de 7 jours après en avoir été averti, soit de mettre fin à sa réservation sans pénalités et obtenir le remboursement immédiat des sommes versées, soit d'accepter de participer au séjour modifié.

ANNULATION PAR LE PARTICIPANT - FRAIS D'ANNULATION :

Toute annulation quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par lettre recommandée (cachet de la poste faisant foi). Elle entraîne dans tous les cas une retenue de **50,00 €** si elle est notifiée à plus de 30 jours avant le départ. Par la suite, le barème appliqué sera de : 25 % du prix total pour toute annulation entre 30 et 21 jours avant le départ ; 50 % du prix total pour toute annulation entre 20 et 8 jours avant le départ ; 75 % du prix total de 7 à 2 jours avant le départ et 100 % du prix à moins de 2 jours du départ.

Important : L'adhésion n'est jamais remboursée.

FRAIS MÉDICAUX :

La famille s'engage à renseigner tous les éléments connus et importants de la santé de l'enfant dans une fiche sanitaire fournie par le Centre d'Accueil « La Colline ».

En cas d'avance de frais de santé, le responsable légal de l'enfant s'engage à rembourser à l'association les frais encourus.

RÈGLES DE VIE COLLECTIVE :

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie définies par le directeur du séjour. En cas de manquement grave aux dites règles, ou si l'équipe d'encadrement constate que le comportement d'un participant a des conséquences sur le bon déroulement du séjour ou est susceptible de compromettre le bien-être ou la sécurité du et/ou des participants au séjour, un retour anticipé peut être prononcé. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et l'inscrivant s'engage à prendre toutes les dispositions pour assurer à ses frais le retour du participant. Si le Centre d'Accueil « La Colline » engage des frais, ils seront facturés à l'inscrivant.

DROIT A L'IMAGE :

Au cours du séjour, les participants pourront être photographiés ou filmés. Le Centre d'Accueil « La Colline » pourra utiliser ces photographies et vidéos pour son site internet, ses catalogues et autres supports de communication ainsi que pour des articles de presse. L'inscrivant autorise expressément le Centre d'Accueil « La Colline » pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative aux photographies et vidéos, à utiliser gracieusement l'image du participant et ce, à des fins promotionnelles ou de communication interne ou externe. Tout refus de diffusion doit être signalé par courrier au Centre d'Accueil « La Colline » trente jours avant le début du séjour.

TRANSPORT

Nous organisons des départs de Nancy, Metz et Strasbourg.

La prise en charge de votre enfant par le centre « La Colline » n'est effective qu'à compter de la montée dans le transport présent au départ (car, minibus, ...).

Au retour, l'un des parents ou le représentant légal doit être présent. Si cela ne pouvait être possible, une décharge devra être dûment remplie et retournée au moins 30 jours avant le début du séjour.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE :

Le Centre d'Accueil « La Colline » a souscrit une assurance de responsabilité civile pour toutes les activités en centres de vacances auprès d'AXA Assurances.

RÉCLAMATION :

Toute réclamation relative au séjour devra être adressée au Centre d'Accueil « La Colline » par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de trente jours à compter du premier jour suivant la fin du séjour. Toutefois, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces que l'enfant aura apporté durant son séjour.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - CONFIDENTIALITÉ

Le Centre d'Accueil « La Colline » est la seule autorisée à détenir les données et s'engage à ne pas les revendre ou les transmettre à des tiers. Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les informations collectées restent la propriété de l'utilisateur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant